

- 5 Élargir et promouvoir le recrutement des sapeurs-pompiers volontaires au sein du **service de santé et de secours médical**.
- 6 Favoriser le recrutement d'**experts sapeurs-pompiers volontaires** : simplifier les conditions d'engagement, leur mobilisation et valoriser leur positionnement.
- 7 Favoriser et développer l'accueil des nouveaux sapeurs-pompiers : **développer la pratique du tutorat**.
- 8 Créer la possibilité de contracter un **engagement différencié pour tous les volontaires** en adaptant les conditions d'aptitude et de formation aux missions qui seront réellement exercées, en particulier pour le secours d'urgence à personne.